

# CAP BRONZIER MONTEUR EN BRONZE LP DES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

### **DÉFINITION**

Le monteur en bronze est un métallier d'art. Il crée, fabrique ou restaure des objets décoratifs, essentiellement en laiton, alliage de cuivre et de zinc. Son savoir-faire lui permet d'utiliser aussi, dans ses productions, d'autres métaux comme l'acier inoxydable et les alliages légers, contribuant à l'évolution technique de sa spécialité. Ce métier d'art requiert de la finesse d'exécution, du goût pour les beaux objets et de l'exigence avec la qualité de son travail.

## ÉTUDES

1<sup>ère</sup> année : 30 heures hebdomadaires 2<sup>ème</sup> année : 30h hebdomadaires environ :

Enseignement général : lettres-histoire-géo, ECJS, maths-

sciences, EPS.

**Enseignement professionnel**: arts appliqués (dont modelage), PSE (prévention santé environnement), atelier (dessin technique, technologie et atelier proprement dit).

Stage en entreprise de 6 semaines.

## **DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS**

Plusieurs secteurs d'activité présentent des débouchés : le luminaire, le mobilier, l'orfèvrerie, la serrurerie décorative, les bronzes d'ameublement, l'agencement ou encore l'art liturgique.

# **POURSUITE D'ÉTUDES**

Le CAP monture en bronze permet d'intégrer la vie active. Les élèves peuvent également postuler pour une admission en 1ère Formation Métiers d'Art (option conception application métal ou tournage d'art).

Le LPMA est administrativement rattaché à l'École Boulle, c'est un établissement public. Le régime est l'externat ou la demi-pension. **Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée.** 

# **MODALITÉS D'ADMISSION**

- La demande d'affectation se fait en fin de 3° par la procédure **Affeinet** dans le collège d'origine du candidat (**Affeimap** hors académie de Paris). L'élève qui a demandé et obtenu un passage en voie professionnelle (2de bac pro ou CAP sur la fiche navette d'orientation 3°) peut demander l'affectation au LPMA en CAP monture en bronze.
- La formation est ouverte aux élèves de toute la France.
- Les élèves motivés peuvent obtenir deux avantages dans le cadre de la procédure Passpro: l'un émanant de leur établissement d'origine qui témoigne de la qualité de leur parcours d'orientation et de la valeur du choix de demander un CAP monture en bronze, l'autre attribué par le LPMA aux élèves ayant obtenu un avis favorable lors de l'entretien de motivation.